

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 7 novembre 2011 à 20h00 à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers : Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Stéphane Berger, Fernand Caron, et Émilio Dumais, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Sont aussi présents ,la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Christiane Berger, le directeur des travaux publics et inspecteur en bâtiments, monsieur Germain Therriault.

Est absent : monsieur Guy Berger

Prière, et bienvenue de monsieur le maire .

**RÉSOLUTION 229-2011 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h00. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 230-2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Émilio Dumais et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 231-2011 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2011**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

**RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire dépose au conseil le discours annuel sur la situation financière de la municipalité et en fait la lecture. Ce rapport comprend le dernier rapport du vérificateur (2010), les principales réalisations 2011 et les orientations pour l'an 2012. Il sera transmis par la poste à toute la population de Saint-Eugène-de-Ladrière et conservé aux archives municipales.

La date de la présentation du budget est déterminé au 12 décembre 2011 au bureau municipal à 20 heures .

**CORRESPONDANCE** :La directrice générale fait la lecture de la correspondance pertinente.

#### **RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

**Rapport de l'OTJ** : Renaud Fortin donne le bilan des activités annuelles

Pas de réunion de la Corporation de développement

**Rapport des Habitations Nicolas Rioux** : Fernand Caron n'étant pas présent à l'ouverture des soumissions, le maire donne le compte-rendu.

**Rapport de l'inspecteur en bâtiments** : Permis : Gaétan Berger, René Doucet, Guillaume D'Astous

#### **RÉSOLUTION 232-2011 ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et adopté à l'unanimité d'autoriser Germain Therriault à faire l'achat de 8 pneus pour le camion de déneigement pour un coût estimé à 2,500\$

#### **RÉSOLUTION 233-2011 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin appuyé de monsieur Stéphane Berger et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste.

#### **RÉSOLUTION 234-2011 COTISATION AU C.L.D. DE RIMOUSKI**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger ,appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement de payer 25\$ pour la cotisation annuelle du C.L.D. De Rimouski.

#### **RÉSOLUTION 235-2011 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**ATTENDU QUE:** la municipalité a reçu qu'une seule proposition pour l'entretien de la patinoire;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par monsieur Fernand Caron ,appuyé de monsieur Émilio Dumais et résolu de verser **1,700\$** à monsieur Michel D'Astous, rue du Campagnard pour exécuter tous les travaux nécessaires à l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2011-2012.

#### **RÉSOLUTION 236-2011 FACTURE DE FILTRUM**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron de payer la facture de **5,741.00\$** excluant les taxes pour l'installation du rideau séparateur des bassins des eaux usées, réparation admissible à une subvention du programme TECQ.

#### **RÉSOLUTION 237-2011 FACTURE DE CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS**

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais ,appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu de payer la facture finale d'honoraires de Cain Lamarre Casgrain Wells pour la fermeture du dossier des dommages de la rue Nicolas Rioux au montant de **125.40\$** excluant les taxes.

**RÉSOLUTION 238-2011 FACTURE DE DELOITTE POUR L'AUDIT RELATIF À LA COMPENSATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de payer la facture de Samson Bélair Deloitte de Rimouski au montant de **700.00\$** excluant les taxes pour l'audit relatif à la compensation de la collecte sélective.

**RÉSOLUTION 239-2011 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**ATTENDU QU'** :il est important d'offrir un milieu sécurisant pour les jeunes qui entrent au préscolaire ,

**ATTENDU QUE** :le fait de permettre à ces jeunes de fréquenter l'école de leur village où ils connaissent déjà les autres élèves et même les enseignants et enseignantes,

**ATTENDU QU'** :un local est disponible et aménagé pour recevoir le préscolaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Emilio Dumais, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité , que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte le plan triennal de répartition des immeubles proposé par la Commission scolaire des Phares et toutefois, demande de **conserver le préscolaire au Pavillon Lavoie de St-Eugène-de-Ladrière et ce , même si le nombre d'élèves requis est insuffisant.**

**RÉSOLUTION 240-2011 RECONDUCTION DES BUDGETS DU PACTE RURAL**

**ATTENDU QUE** le gouvernement a adopté la Politique nationale de la ruralité et que le ministre des Régions est chargé de son application;

**ATTENDU QUE** cette politique s'inscrit dans le prolongement, et comme complément, de la Politique de soutien au développement local et régional;

**ATTENDU QUE** cette politique axée sur l'engagement et l'innovation entend offrir aux collectivités rurales les moyens de se mobiliser dans une véritable corvée afin d'initier des projets en vue d'améliorer les conditions de vie de leur population;

**ATTENDU QUE** cette corvée vise aussi à mettre en place des approches innovantes qui font appel à la mise en valeur du potentiel du développement local, et qui se fondent sur la valorisation des ressources humaines, naturelles et patrimoniales des milieux;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a identifié la MRC pour assurer l'engagement de la collectivité et des partenaires du milieu dans la dynamisation des territoires ruraux;

**ATTENDU QUE** le gouvernement entend soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement du territoire de la MRC, conclure un pacte rural et allouer une aide financière à la MRC pour le réaliser;

**ATTENDU QUE** les budgets affectés au pacte rural sont d'une extrême importance pour le développement des milieux ruraux;

**ATTENDU QUE** des projets novateurs peuvent être réalisés grâce aux argents du pacte rural;

**ATTENDU QUE** le soutien et l'aide financière reçus du pacte rural lors de la présentation de projets structurants sont des leviers contribuant à la réalisation ainsi qu'à l'instauration de services essentiels des milieux ruraux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu unanimement de demander que le Gouvernement du Québec reconduise les budgets affectés au pacte rural et poursuive le partenariat avec les MRC en leur confiant la gestion des enveloppes budgétaires pour l'année 2012 et les suivantes.

#### **RÉSOLUTION 241-2011 FACTURE DE PAVAGES LAURENTIENS**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de payer la facture de Pavages Laurentiens au montant de **6,361.07\$** incluant les taxes pour le rechargement des accotements de la rue Nicolas Rioux, travaux inclus à la soumission présentée pour les dommages de la rue Nicolas Rioux.

#### **RÉSOLUTION 242-2011 PROLONGATION DE DÉLAI D'ADOPTION DU RÉGLEMENT DE CONCORDANCE EN VERTU DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, « dans le cas de la révision du schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance »;

CONSIDÉRANT QUE le *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Rimouski-Neigette est entré en vigueur le 25 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a entamé le 8 août 2011 les démarches et qu'elle a d'ailleurs donné mandat à une firme professionnelle pour réviser son plan et ses règlements d'urbanisme conformément au *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier prévu pour la réalisation de ce mandat dépasse le 25 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai que leur impartit la dite loi;

Il est proposé par monsieur Emilio Dumais, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger jusqu'au 25 novembre 2012 le délai que leur impartit la loi pour l'adoption d'un nouveau plan et des règlements afférant, et ce, en concordance avec le *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Rimouski-Neigette.

Copie de la présente résolution devant être transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la MRC de Rimouski-Neigette.

## SUIVI DES DOSSIERS

Une proposition de budget pour le service de collecte des matières résiduelles pour l'année 2012 a été expédiée à la municipalité de St-Valérien telle que stipulée à l'entente.

Le maire donne des informations concernant le dossier des forêts de proximité.

Confirmation d'une aide financière de **8,935\$** pour le projet d'aménagement d'aires de repos pour les marcheurs, piétons dans le cadre du volet MADA-PIQM.

La CAUREQ verse à la municipalité, une compensation de **669.86\$** provenant des excédents pour l'année financière 2010-2011.

## RÉSOLUTION 243-2011 PUBLICITÉ CARNET DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de participer au programme d'activités du Club l'Étang du moulin inc. pour la saison 2011-2012 en achetant un espace publicitaire de **65,00\$** plus taxes.

## RÉSOLUTION 244-2011 DON AU CHRR

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu unanimement de verser **50\$** au CHRR ( Centre hospitalier régional Rimouski) sur le budget de 2012.

**\*\*\*DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES** -Chaque élu présent remplit sa déclaration d'intérêts pécuniaires, la directrice générale doit expédier une confirmation au MAMROT que les élus ont répondu à cette obligation.

## RÉSOLUTION 245-2011 SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité d'établir le taux horaire du salaire de la directrice générale en vue de la préparation du budget, ce taux sera en vigueur à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2012 en référence au document 004 annexé au journal des salaires.

## RÉSOLUTION 246-2011 APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

**ATTENDU QUE** : le montant établi pour le poste budgétaire de la cour municipale est plus élevé que prévu;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **300\$** provenant du surplus accumulé non affecté et de le répartir au poste 02 12000 412.

## RÉSOLUTION 247-2011 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Émilio Dumais appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 23 h.50.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger,  
Dir.générale & sec/trésorière

